Cerema

DÉVELOPPER LES **MOBILITÉS ACTIVES**

Collectivités et Cerema : innovons ensemble !

L'intelligence environnementale, économique et sanitaire de la marche et du vélo fait aujourd'hui consensus. De nombreuses collectivités ont fait du développement des modes actifs un élément stratégique de leurs politiques de déplacements, en s'appuyant sur des mesures ambitieuses : mise en place de réseaux cyclables à haut niveau de service, généralisation du 30 km/h en ville, dispositifs d'incitation à la marche et à l'usage du vélo... Le plan d'action pour les mobilités actives (PAMA) a accompagné cette dynamique en faisant évoluer sensiblement la réglementation routière en faveur des piétons et des cyclistes.

Notre proposition

Dans ce contexte, le Cerema vous propose de mobiliser son expérience en matière d'évaluation et de vous apporter des recommandations pour la mise en œuvre opérationnelle de ces nouveautés réglementaires. Cette démarche vous permettra de mieux prendre en compte les modes actifs dans l'espace public via l'expérimentation et l'évaluation de démarches innovantes.

Partenaires recherchés

Cette étude s'adresse à des gestionnaires d'infrastructures (commune, EPCI, département) souhaitant évaluer leurs aménagements ou en expérimenter de nouveaux.

Ne pas jeter sur la voie publique

Champs d'investigation

➔ Mise en œuvre des nouveautés réglementaires : cédez-le-passage cycliste au feu, vélorue, chaussée à voie centrale banalisée, généralisation du 30 en ville
➔ Adaptation de la voirie en faveur des modes actifs et de l'interaction avec les autres modes de transport
➔ Réalisation d'aménagements à haut niveau de service pour les modes actifs
➔ Impact de nouveaux dispositifs sur la marche et le vélo (dépénalisation du stationnement, zone de circulation restreinte, zone à trafic limité)

Modalités financières

Le programme fera l'objet d'un cofinancement entre le Cerema et les collectivités partenaires, dans le cadre d'une convention de partenariat.

Modalités de travail

Outre l'évaluation au niveau local, le projet se fonde sur la coproduction. Des rencontres avec l'ensemble des partenaires seront organisées pour échanger, produire et innover autour de préoccupations communes. Dans cette démarche, le Cerema pourra associer des partenaires à l'échelle nationale : coordination interministérielle pour le développement des usages du vélo, Club des villes et territoires cyclables, Départements et Régions Cyclables, associations d'usagers...
Questions, retours de terrain et propositions permettront de faire émerger des solutions adaptées aux enjeux locaux et permettant la maîtrise des choix à opérer.

© Terra - M. Bouquet et A. Boussou

Pour nous contacter :

mobilites.actives@cerema.fr